

[Text]

Mr. Harvey was posing the question of action, breaking diplomatic...and removing leverage of being there. We had some discussion about actually increasing our presence in whatever way and being proactive, while recognizing the government. We explored that a moment ago. Let us suppose that, rather than the diplomatic one, we took the recommendation or the urging of some who have said that we should unilaterally take action on trade. As small as it is—and you've told us that it's infinitesimal—suppose we took the action of an unilateral trade embargo.

Dr. Sein Win said that this would be a highly important action internally in Burma. He said it would have a tremendous moral weight, that even though the dollar value is small, it will put out a signal. It's a step short of breaking diplomatic relations. Is that a viable possibility? What, for example, would be the effect on Petro-Canada and its operation if we took that position?

Mr. Balloch: I think there are two issues here. One is a legal question and one is a political question. I know the group met with Minister Wilson this afternoon, and he explained to them, as I have repeated here, that we don't view that imposing economic or trade sanctions would be very effective. We don't think it would have the kind of impact on the SLORC that has been suggested.

• 2035

There is also the legal question. Our sanctions legislation, I believe, as we were talking about earlier, falls into two guises. One is under the United Nations-imposed sanctions. Of course if the United Nations establishes them, we impose them. The other is the actions that can be taken pursuant to the most recent legislation, which again, I believe, do not give the government the power to impose unilateral sanctions outside the context of some international approach. There are reasons for this which I am no expert in, relating to compensation, relating to the rights of individual companies and persons before the law. It is not a question of simply pulling sanctions off the shelf and imposing them on a country we don't like.

The Chairman: You'll excuse my maybe flippant observation, but we sure didn't take long in the case of Haiti. When it suits us politically, we seem to be able to move it. Those were not UN sanctions. They may have been OAS sanctions. But we were in the vanguard in calling for them. As we go through this evolving process of determining how we use these levers... I'm not attacking you, but the business of trying to sell this on the street, why you can do it in one case and why you can't in the other, for simple politicians is not all that easy.

The question of espousing democracy, funding institutes and centres, and having a machinery of government that seems singularly unable to bring forward scenarios for taking political and symbolic action, is passing strange. The witnesses

[Translation]

M. Harvey a posé la question des mesures à prendre, de la rupture des relations diplomatiques... Et de l'influence liée à notre présence. Nous avons discuté de la possibilité d'accentuer notre présence d'une façon ou d'une autre et d'être pro-actifs, tout en reconnaissant le gouvernement. Nous avons discuté de cela tout à l'heure. Supposons qu'au lieu de l'approche diplomatique, nous suivions la recommandation ou les conseils de ceux qui nous demandent de prendre unilatéralement des mesures d'ordre commercial. Le volume des échanges a beau être extrêmement limité—et vous nous avez dit qu'il était infinitésimal—supposons que nous décidions d'imposer un embargo commercial unilatéral.

M. Sein Win a déclaré que ce serait une mesure extrêmement importante du point de vue interne en Birmanie. Selon lui, elle aurait un poids moral considérable et, bien que la valeur monétaire des échanges soit faible, cela serait un signal, l'étape qui précède la rupture des relations diplomatiques. Est-ce une possibilité réaliste? Quelles seraient par exemple les répercussions sur Pétro-Canada et ses activités si nous adoptions cette position?

M. Balloch: Je crois que le problème est double, d'une part juridique, de l'autre politique. Je sais que les membres du groupe ont rencontré cet après-midi le ministre Wilson qui leur a expliqué, comme je l'ai répété ici, que, selon nous, l'imposition de sanctions économiques ou commerciales ne serait pas très efficace. Nous ne pensons pas qu'elles puissent avoir sur le SLORC les répercussions dont on a parlé.

Il y a aussi la question juridique. Les sanctions, dont nous parlions tout à l'heure, se divisent en deux catégories. D'une part, les sanctions imposées par les Nations Unies. Naturellement, si les Nations Unies les établissent, nous les imposons. Il y a par ailleurs les mesures qui peuvent être prises en vertu de la loi la plus récente qui ne donne pas non plus, sauf erreur, au gouvernement le pouvoir d'imposer des sanctions unilatérales en dehors du contexte d'une approche internationale quelconque. Il y a des raisons à cela que je ne connais pas très bien, concernant la compensation, les droits des entreprises et des personnes devant la loi. On ne peut pas simplement décider du jour au lendemain d'imposer des sanctions à un pays que l'on n'aime pas.

Le président: Excusez-moi d'être un peu abrupt, mais il n'a vraiment pas fallu longtemps pour Haïti. Lorsque cela nous arrange sur le plan politique, nous réussissons à agir vite. Ce n'était pas des sanctions imposées par les Nations Unies. C'était peut-être des sanctions de l'OEA, mais nous étions parmi les premiers à les demander. Nous discutons pour savoir comment utiliser ces leviers... Je ne vous attaque pas, mais il n'est pas très facile pour les politiques de convaincre l'homme de la rue et de lui expliquer pourquoi c'est possible dans un cas mais pas dans l'autre.

Il est plutôt étrange d'épouser la démocratie, de financer des centres et des instituts et d'avoir un gouvernement curieusement incapable de prendre des mesures politiques et symboliques. Les témoins d'aujourd'hui nous disent qu'il faut